

2021 : Quoi de 9 ?

Mars 2021 : En mars 2021, grande victoire pour notre association : notre demande de reconnaissance d'intérêt général a été acceptée par la préfecture.

Depuis notre site internet dont voici le lien : <https://www.shutypique.fr/>

Vous pouvez accéder à l'adhésion en ligne de 15€ pour l'année 2021 et à la partie don en ligne qui sont deux opérations séparées. La reconnaissance d'intérêt général permet une réduction d'impôts.

Donc en plus de nous aider, vous baissez le montant de vos impôts ! N'est-ce pas génial !

Mai 2021 : Création et don par Jeanne Baston du logo de notre association.

Afin de ne pas avoir de problème d'utilisation, nous avons décidé de le protéger avec l'INPI.

L'INPI, c'est quoi ? L'Institut national de la propriété industrielle, abrégé par le sigle INPI, est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère français de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Il est basé à Courbevoie, dans les Hauts-de-Seine.

Un monopole d'exploitation : En déposant un dessin ou un modèle à l'INPI, nous obtenons un monopole d'exploitation sur le territoire français pour une durée minimale de 5 ans, qui peut être prolongée par tranches de 5 ans, jusqu'à une période maximale de 25 ans. Nous sommes ainsi les seuls à pouvoir utiliser et tirer un bénéfice de notre création. Nous pouvons nous défendre vis-à-vis, notamment, de contrefacteurs qui la reproduiraient ou l'imiteraient.

Une minute pour comprendre

Un enjeu commercial

- Par le dépôt de dessins et modèles, nous protégeons efficacement le design de nos produits, qu'ils soient industriels ou artisanaux.
- En déposant un dessin ou un modèle à l'INPI, nous obtenons un monopole d'exploitation sur le territoire français pour une durée minimale de 5 ans, renouvelable 5 fois.
- Nos dessins et modèles doivent être nouveaux et posséder un caractère propre pour être protégés.
- N'étant pas le créateur, Jeanne Baston nous a donné les droits sur le dessin.
- L'avantage de déposer un dessin ou modèle est d'obtenir une double protection (droit d'auteur/propriété industrielle). En disposant d'un

document officiel qui atteste de nos droits, nous pouvons alors envisager plus aisément d'étendre notre protection à l'étranger.

Septembre 2021 : Notre logo est validé par l'INPI.

Octobre 2021 : L'INPI nous confirme que notre demande d'enregistrement de dessins et modèle n° 20211952 sera publié dans le Bulletin officiel de la propriété industrielle (DM) n° 2120 qui paraîtra le 1er octobre 2021.

La suite ?

-Nous sommes en cours de modification de nos plaquettes pour y insérer notre nouveau logo. Dès qu'elles seront prêtes, nous souhaitons continuer leur diffusion auprès des médecins, pédiatres...

-Nous aimerions de tout coeur voir de nouvelles personnes nous rejoindre. Actuellement 7 personnes dans le bureau, nous aimerions étoffer notre "TEAM SHU" afin de nous aider dans la communication, pour alimenter les réseaux sociaux Facebook, Instagram et surtout notre site internet.

Et bien sûr, nous attendons de nouvelles idées pour faire connaître le SHU.

En conclusion

Tous bénévoles, la gestion de notre association n'est pas tous les jours un long fleuve tranquille car nous avons tous une vie de famille, des obligations familiales et le temps nous manque parfois.

La création du logo, sa validation par l'INPI semble être simple mais nous a pris du temps.

Je remercie une nouvelle fois mes camarades Mary, Aurore, Laetitia, Mélanie, Céline, Jean membres de la team pour leur travail dans ce beau projet. C'est à l'occasion de vacances, que même des membres du bureau se sont retrouvés : la famille du SHU n'a pas de limites !

Comme dit précédemment, nous avons besoin de votre aide pour nous développer, de nouvelles personnes qui pourront nous aider ne serait-ce que 5, 10, 30mn. Chaque minute est précieuse pour avancer !

Nous avons aussi besoin de votre soutien financier aussi bien par une adhésion, et un don, je rappelle **déductible de vos impôts** pour nous aider à avancer dans la création de nos plaquettes, leurs impressions, leurs distributions, leurs envois.

Merci à ceux qui ont adhéré et donné en 2020 de poursuivre leurs efforts en 2021 et les années futures ! On compte sur vous !

C'est en unissant nos forces que nous avancerons !

N'hésitez pas à nous écrire : asso.shu.typique@gmail.com

Jérôme SIMPLOT

Président de l'Association

"SHU Typique - Sortons du silence"

-